



L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

<b>Date de Convocation</b>	12/02/2026
<b>Date d’Affichage</b>	12/02/2026
<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>13</b>
Présents	9
<b>Votants</b>	<b>12</b>

**Étaient présents :**

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mr Michel LÉBOUC, Mme Laëticia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER, Mme Sylvie COUPE.

**Absents excusés :**

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN.

**Absent :**

Mme Sylvie COUPE

Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

**N°021-2026**

**Validation de la convention territoriale globale 2026 – 2030**

Madame PENDRIGH Colette, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente ce dossier dans le cadre de la convention territoriale globale pour 27 communes.

La CTG a pour but de :

- Elaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles
- La mise en place de toute action favorable aux allocataires
- Domaine d'intervention : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **DE VALIDER** la Convention territoriale globale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le registre dûment signé,  
Le Maire.



Certifié exécutoire, après transmission  
En Préfecture le  
Et publication le